



V I L L E D E
BERGERAC



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°7.2021



*Nous certifions que les actes portés sur la liste
ci-après, comportant 8 pages, figurent dans le recueil
n°7 de l'année 2021,*

mis à disposition le 29 DEC. 2021

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*

Laurence ROUAN

P A G E D E T I T R E S

DÉLIBÉRATIONS DU 15 DECEMBRE 2021

LIBELLE	N° ACTE
AVENANT N°7 À LA DÉLÉGATION DU STATIONNEMENT PAYANT	D20210143
REPRISE DE PROVISION CONTENTIEUX SOGE CHARPENTE	D20210144
PROVISION A CONSTITUER CONTENTIEUX AUMASSIP	D20210145
DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2021	D20210146
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022	D20210147
DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DES IMMOBILISATIONS CRÉÉES PAR LES TRAVAUX EN RÉGIE	D20210148
PRESENTATION POUR INFORMATION DES INDEMNITES TOTALES DES ELUS DE LA VILLE DE BERGERAC	D20210149
FRAIS REELS DE MISSION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AU 103 ^{ÈME} CONGRES DES MAIRES DE FRANCE (PARIS)	D20210150
ENGAGEMENT VACATAIRES / MISE A JOUR DES POSTES	D20210151
RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	D20210152
ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE	D20210153
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BERGERAC ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BERGERAC : ECHANGES FINANCIERS	D20210154
ACTE D'ENGAGEMENT PRÉALABLE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025 (CONTRAT ENFANCE JEUNESSE)	D20210155
OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUELEMENT URBAIN - ROXHANA ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	D20210156
SIGNATURE D'UN BAIL AU PROFIT DE LA PAROISSE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RUE SAINT-JAMES	D20210157
PROCEDURE DE DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2022	D20210158
SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF PORTANT SUR UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL RUE DES CARMES AU PROFIT DE LA SOCIETE SOBAMA (CINEMA GRAND ECRAN) MODIFICATION A LA DELIBERATION N°20200018 PRESENTEE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020	D20210159
RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CANTOU	D20210160

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN

DÉCISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Convention de mise à disposition de la Maison des Syndicats, à titre gratuit, avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre d'un stage de Citoyenneté	L20210111
Convention de mise à disposition gratuite d'un local avec la Gendarmerie Nationale Brigade Motorisée de Bergerac	L20210130
Contrat de prestation de service avec Madame Aurélie OGER-GUIGNARD pour la commande d'une animation dans le cadre des « Rendez-vous aux Jardins 2021 »	L20210204
Convention de mise à disposition d'espaces et de matériels pour l'accueil du Campus Connecté Bergerac Sud-Périgord	L20210249
Contrat de prestation de service avec l'Union Musicale Bergeracoise pour les visites patrimoniales musicales des Estivales	L20210266
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal pour l'association Banda La Bodéga	L20210269
Convention de mise à disposition de véhicules municipaux à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	L20210288
Conclusion de contrats de location de chapiteaux auprès de CSO Location pour la Journée des Associations	L20210311
Convention de mise à disposition gratuite d'un local avec la Maison de l'Europe du Lot-Et-Garonne	L20210316
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal, à titre gratuit, pour l'association « ASPB Omnisports CE EURENCO »	L20210322
Protocole de partenariat entre Studyràma et la Ville de Bergerac pour la promotion du Campus Connecté au Salon des Etudes Supérieures de Périgueux du 20 novembre 2021	L20210339
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et l'association Jazz Pourpre dans le cadre du Festival Jazz Pourpre les 8, 9 et 10 octobre 2021	L20210344
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et le Collège Henri IV dans le cadre du Quartier Été le 29 Septembre 2021	L20210345
Conventions de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations avec les associations bergeracoises	L20210357
Convention de partenariat avec la SPA pour le prêt de matériel à titre gratuit dans le cadre des journées portes ouvertes et le marché de Noël des animaux	L20210365
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise DORDOGNE TOITURES pour l'entretien et la réfection de toitures des bâtiments communaux – avenant n°1 au lot n°1	L20210366
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et l'association US La Catte pour la mise à disposition d'un agent	L20210372
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour la réhabilitation de la « Petite Mission » et du Presbytère en vue de la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine – Lot n°8 « Faïence » est déclaré infructueux	L20210380
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée pour la médecine préventive des agents de la Ville de Bergerac et du CCAS – Marché déclaré infructueux	L20210381
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la SARL COMIN-CAMPGUILHEM - Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la « Petite Mission » afin d'y accueillir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Bergerac - Avenant n°1	L20210382
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord pour un parcours artistique et culturel proposé aux adolescents du Centre Social Germaine-Tillion	L20210383
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société TONON pour l'achat de tracteurs – avenant n°1 au lot n°2 : Tracteur agricole 4 roues motrices sans cabine option cabine confort	L20210400
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AST Alarme Sécurité Télésurveillance pour la télésurveillance des systèmes d'alarmes anti-intrusion et des systèmes de vidéo-protection des bâtiments de la Ville	L20210401
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société ATE Alarme Téléphone Electronique pour la maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion et des systèmes de vidéo-protection des bâtiments de la Ville	L20210402
Fin de mise à disposition avec l'Association Yakarir pour des locaux mutualisés situés à l'espace Georges Charpak	L20210404

Fin de mise à disposition avec les associations VTT Club Bergerac Périgord, le Funambule et le Comité Départemental de la Prévention Routière de la Dordogne pour des locaux situés à la SAICA	L20210405
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la mise à disposition de la salle Jean Barthe, à titre gratuit, dans le cadre d'une réunion	L20210406
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Association Arc-En-Ciel dans le cadre d'une formation BAFA avec mise à disposition des installations et de matériel, à titre gratuit	L20210407
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et l'association Théâtre de la Gargouille et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'évènement « Quartiers en scène 2021 » dans le quartier Jean Moulin	L20210409
Contrat de prestation avec Monsieur Julien MEURANT pour des animations en temps périscolaire pendant l'année scolaire 2021/2022	L20210410
Contrat de prestation Madame Rosario MARRERO-NAISSANT pour une présentation d'exposition temporaire au Musée du Tabac	L20210411
Protection Fonctionnelle – convention d'honoraires avocat pour la défense des intérêts des agents de la Ville	L20210412
Protection Fonctionnelle – convention d'honoraires avocat pour la défense des intérêts des agents de la Ville	L20210413
Soutien aux associations – Principe de gratuité en complément de la décision tarifaire 2021/2022	L20210414
Modification de la décision tarifaire 2020-2021 – Principe de non cautionnement pour certains organismes	L20210415
Décision de clôture de la Régie d'avances et de recettes Opération Sports	L20210416
Convention de partenariat entre la Ville de Bergerac et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Dordogne pour la mise à disposition de la salle Jean Barthe, à titre gratuit, dans le cadre d'un stage de sensibilisation aux risques routiers	L20210417
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société ENGIE Solutions pour l'exploitation des installations thermiques du patrimoine de la Ville et du CCAS - Avenant n°16	L20210418
Convention de mise à disposition d'un local du centre social la Brunetière avec l'association Quartier Nord	L20210420
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal, à titre gratuit, pour le Comité de Jumelage Hohen Neuendorf	L20210421
Convention de partenariat avec l'auto-entreprise Florence AUBRUN pour l'intervention à la Master Classe Formation sur la voix du Gospel	L20210423
Convention de mise à disposition de locaux situés 3, rue des Frères Cassadou au Comité de Jumelage Bergerac Faenza	L20210424
Rétrocession de Concession de Madame Josiane GAINARD au Cimetière Parc Cinéraire	L20210425B
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société MARCILLAC et Fils pour la rénovation de l'ancien hôpital de jour en bâtiment associatif – Rue Saint Esprit – Avenant n°2 au lot 2 : plâtrerie / peinture	L20210426
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal, à titre gratuit, pour l'école de la Deuxième Chance	L20210427
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec le groupement de sociétés d'Iléana POPEA pour la rénovation de la Halle du Marché Couvert « Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse »- Avenant n°4	L20210429
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Menuiserie MAGNIEU pour la rénovation de l'ancien hôpital de jour en bâtiment associatif – Rue Saint Esprit – Avenant n°1 au lot 3 : menuiseries intérieures et extérieures	L20210430
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société CHRONOFEU pour l'entretien des installations de protection contre l'incendie dans les divers bâtiments de la Ville de Bergerac - Avenant n°1	L20210435
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour la réhabilitation de la « Petite Mission » en vue de la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Bergerac	L20210438
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société BREL pour la construction d'une salle d'activité à Naillac le Taillis - Avenant n°1 au lot n°12 : faïences / carrelage	L20210439
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SOGE BOIS pour la construction d'une salle d'activité à Naillac le Taillis, - Avenant n°1 au lot n°3 : charpente / mur ossature bois / panneaux paille)	L20210441

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Agence HA pour pour la mission de conception, suivi de réalisation et intégration de la scénographie au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Bergerac – avenant n°1	L20210442
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal, à titre gratuit, pour l'association ASVB Volley BERGERAC	L20210443

Diverses concessions de terrains pour sépulture dans les cimetières de la Ville

* CIMETIÈRE LA BEYLIVE :

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
GUERIN Marina	15 ans	5,179m2	246,00	2020/2021	L20210340
TABAHRAIT Nor Eddine	Perpétuelle	4,76m2	3180,00	2020/2021	L20210336
BRUN Patrick	30 ans	5,179 m2	492,00	2020/2021	L20210330
CHORT Françoise	15 ans	5,179m2	246,00	2020/2021	L20210329
BLONDEAU Geneviève	Perpétuelle	5,179m2	3053,00	2020/2021	L20210326
VERDIER Claude	50 ans	5,179m2	605,00	2019/2020	L20210325
VAN STEELANDT Emile	15 ans	5,179m2	246,00	2020/2021	L20210327
CHARRIERE Gisèle	15 ans	5,179m2	249,00	2021/2022	L20210385
BARBARON Raymonde	15 ans	5,179m2	225,00	2018/2019	L20210386
FARROUIL Jean	15 ans	5,179m2	249,00	2020/2021	L20210390
PESCHÉ Gérard	30 ans	5,179m2	441,00	2016/2017	L20210391
HERBRETEAU Francis	15 ans	5,179m2	249,00	2021/2022	L20210392
MOINIER Brigitte	15 ans	1,000m2	309,00	2020/2021	L20210393
GODBILLE Willy	30 ans	5,179m2	492,00	2020/2021	L20210396
ABDENNOURI Brahim	15 ans	4,76m2	225,00	2020/2021	L20210397
CONSTANT Marie Thérèse	15 ans	5,179m2	243,00	2018/2019	L20210398
ELIE Jean Max	50 ans	1,000m2	1041,00	2021/2022	L20210451
WATTEAU Claude	30 ans	5,179m2	498,00	2020/2021	L20210452
ALMODOVAR Jacqueline	50 ans	5,179m2	828,00	2021/2022	L20210453
DESVERNES Charly	50 ans	5,179m2	762,00	2021/2022	L20210454
DURAND Annie	50 ans	5,179m2	565,00	2020/2021	L20210457
EL SHALAKANI Chérif	50 ans	9,520m2	1524,00	2021/2022	L20210459
ROUCHICHE Corinne	15 ans	5,179m2	243,00	2020/2021	L20210463

CIMETIÈRE BEAUFERRIER :

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
TRIQUET Daniel	30 ans	1,000 m2	930,00	2020/2021	L20210335
HERARD Jean Pierre	30 ans	5,179 m2	492,00	2020/2021	L20210334
BUREL Jean Claude	30 ans	5,179 m2	492,00	2020/2021	L20210331
ARCHET Georgette	15 ans	5,179m2	249,00	2021/2022	L20210394
GISPALOU Catherine	30 ans	5,179m2	498,00	2021/2022	L20210455
DESMETTRE Daniel	50 ans	5,179m2	828,00	2021/2022	L20210458
RATOUIN Evelyne	Perpétuelle	5,179m2	3118,00	2020/2021	L20210399

*** PARC CINÉRAIRE :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
BOUVET Emmanuelle	15 ans	1,000m ²	465,00	2020/2021	L20210333
LEFORT Reine	30 ans	1,000m ²	930,00	2020/2021	L20210332
LECHON Josephe	15 ans	1,000m ²	465,00	2020/2021	L20210387
FRITSCH Laurent	30 ans	1,000m ²	942,00	2020/2021	L20210388
HELINIAK Viviane	15 ans	1,000m ²	471,00	2021/2022	L20210389
MERIoT Sandrine	15 ans	1,000m ²	465,00	2020/2021	L20210395
MONGISSON Séverine	30 ans	1,000m ²	942,00	2021/2022	L20210456
LACOMBE Benoit	50 ans	1,000m ²	1560,00	2021/2022	L20210462

*** CIMETIÈRE PONT SAINT JEAN:**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
HUET Michel	15 ans	5,179m ²	246,00	2020/2021	L20210328
AUZEAU Jacques	15 ans	5,179m ²	246,00	2020/2021	L20210460
CHAMPAGNE Nicole	15 ans	5,179m ²	246,00	2020/2021	L20210461

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN

ARRÊTÉ DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE									
<p>Virement de crédits – Utilisation de l’enveloppe Dépenses Imprévues</p> <p>Précisant que le jugement n°2005290 – 2101643 relatif au contentieux avec madame Agnès BETGE pour lequel la Ville de Bergerac a dû s’acquitter d’une somme 64 773,75 €.</p> <p>Précisant que pour pallier le paiement du contentieux BETGE Agnès, il est nécessaire de procéder au virement de crédit suivant :</p> <table border="1" data-bbox="153 546 1098 698"><thead><tr><th>Article</th><th>Nature</th><th>Montant en €</th></tr></thead><tbody><tr><td>022</td><td>Dépenses imprévues</td><td>-64 773,75 €</td></tr><tr><td>6712</td><td>Amendes fiscales et pénales</td><td>64 773,75 €</td></tr></tbody></table>	Article	Nature	Montant en €	022	Dépenses imprévues	-64 773,75 €	6712	Amendes fiscales et pénales	64 773,75 €	AG2021-1619
Article	Nature	Montant en €								
022	Dépenses imprévues	-64 773,75 €								
6712	Amendes fiscales et pénales	64 773,75 €								
<p>MODIFICATIF N°511</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse et des carrefours et sur certains emplacements, est modifié et complété comme suit :</p> <p>- Rue DESCARTES :</p> <ul style="list-style-type: none">• sur une longueur d’1 mètre, au droit du portillon de l’immeuble situé au n° 19 ;• sur une longueur d’1 mètre, au droit du portillon de l’immeuble situé au n° 21. <p>- rue Edmond ROSTAND :</p> <p>sur une longueur de 6 mètres, au droit de l’immeuble situé au n°5.</p> <p>Précisant qu’afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <p>Stationnement gratuit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rue du Maréchal JOFFRE au droit de l’immeuble portant le n° 45 (1 place). <p>Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création de zones « 30 », est complété et modifié comme suit :</p> <p>- rue du Colonel FABIEN.</p> <p>Précisant que la circulation est interdite aux véhicules "poids lourds" dans les deux sens, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <p>- rue des PRIMEVERES.</p> <p>Précisant que le rétrécissement de chaussée est instauré dans certaines voies, est complété et modifié comme suit :</p> <p>- rue des PRIMEVERES, rétrécissement à 2,50 mètres, au droit des numéros n°1 et 15.</p>	AG2021-1726									
<p>MODIFICATIF N°512</p> <p>Précisant que l’arrêté municipal n° 2019-1551 du 16 octobre 2019 (arrêté modificatif n° 474) concernant la promenade Pierre Loti sont abrogés.</p> <p>Précisant que l’arrêté municipal n° 2019-1655 du 21 octobre 2019 (arrêté modificatif n° 475) concernant la promenade Pierre Loti est abrogé.</p>	AG2021-1819									

MODIFICATIF N°513

AG2021-1909

Précisant que la circulation des véhicules est réglée par feux tricolores à certains carrefours, est complété et modifié comme suit :

L'alinéa suivant est annulé :

- Avenue du Général de GAULLE/Rue du Maréchal LYAUTEY.

Précisant qu'en cas de mise en clignotant des feux ou par suite du non fonctionnement pour quelque cause que ce soit de la signalisation lumineuse installée à différents carrefours de la Ville, la circulation sera réglementée de la manière suivante à certains carrefours, est modifié et complété comme suit :

L'alinéa suivant est annulé :

- Avenue du Général de GAULLE/Rue du Maréchal LYAUTEY : priorité aux usagers venant de l'avenue du Général de Gaulle. Les usagers venant de la rue du Maréchal Lyautey devront se conformer aux indications des panneaux de type AB3a « Cédez le passage ».

Précisant qu'il est institué un carrefour giratoire, aménagé conformément à la réglementation, avec obligation pour le conducteurs, en application de l'article R-415.10 du Code de la Route, de respecter les règles de priorité et le sens de la circulation autour du terre-plein central, à l'extrémité de certaines voies, est complété et modifié comme suit :

- Avenue du Général de GAULLE – rue du Maréchal LYAUTEY.

Précisant que la circulation des véhicules aura lieu en sens unique, dans certaines artères et sections de voies, est complété et modifié comme suit :

L'alinéa suivant est annulé :

- Avenue du Général de GAULLE, dans la contre-allée :
• section comprise entre la rue Henri Boyer et la rue du Maréchal Lyautey.

Précisant et instituant que des impasses ou voies sans issue possédant qu'une seule entrée et qui nécessitent par conséquent de faire demi-tour ou une marche arrière pour pouvoir en sortir ou disposant d'aires de retournement, dans certains endroits.

Précisant qu'il est institué des impasses ou voies sans issue possédant qu'une seule entrée et qui nécessitent par conséquent de faire demi-tour ou une marche arrière pour pouvoir en sortir, dans certains endroits, sont complétées comme suit :

- avenue Charles de GAULLE, dans la contre-allée, section comprise entre la rue Henri Boyer et la rue du Maréchal Lyautey (accès par la rue Henri Boyer).

AG2021-1990

MODIFICATIF N°514

Précisant que l'arrêté modificatif n° AG2021-1909 du 6 décembre 2021 sont abrogés.

Précisant que l'article 39 quinquies est créé instituant des impasses ou voies sans issue ne possédant qu'une seule entrée et qui nécessitent par conséquent de faire demi-tour ou une marche arrière pour pouvoir en sortir ou disposant d'aires de retournement, dans certains endroits.

Précisant que les dispositions de l'article 39 quinquies précisant qu'il est institué des impasses ou voies sans issue ne possédant qu'une seule entrée et qui nécessitent par conséquent de faire demi-tour ou une marche arrière pour pouvoir en sortir, dans certains endroits, sont complétées comme suit :

- avenue Charles-de-GAULLE, dans la contre-allée, section comprise entre la rue Henri-Boyer et la rue du Maréchal Lyautey (accès par la rue Henri-Boyer).

Précisant que l'article 7 précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, dans certains endroits, est complété et modifié comme suit :

Stationnement gratuit :

- place Jules Ferry :
 - face au n° 4 (1 place).

- Parking des GRANDS MOULINS, au droit de la parcelle cadastrée DM n° 283 (1 place)

- rue Claire et Robert VAUTRIN
 - face au n° 5 (3 places)

- rue du FER-SERVADOU
 - au droit de la parcelle cadastrée section AK n° 753 (1 place)

- allée Françoise DOLTO
 - au droit de la parcelle cadastrée section AK n° 754 (1 place)

- rue Charles Jeanneret-Gris dit LE CORBUSIER
 - au droit de l'allée Samuel Henriquet (1 place)
 - au droit de l'allée Eugène Violet le Duc (1 place)
 - au droit de l'allée Victor Baltard (1 place)
 - au droit de l'allée Charles Garnier (1 place)

- rue SAINT-JAMES
 - à l'angle de la Grand'Rue (1 place)

Les alinéas suivants sont supprimés :

- rue SAINT-JAMES, à l'angle de la Grand'Rue (2 places).

- Parking des GRANDS MOULINS, au droit de la parcelle cadastrée DS n° 435 (1 place).

- Rue SAINT-ESPRIT, en face des immeubles portant les numéros 4, 6 et 8 (1 place).

- parking de la GARE dont son accès fait face au cours Alsace Lorraine (2 places).

*Pour le Maire,
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN